

**EXTRAIT DE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15	<b>L'an Deux Mil vingt quatre</b>	
Présents	10	<b>Le 02 Décembre à 18h30</b>	
Votants	12	Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.	
absents	05	Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>25 Novembre 2024</b>	
Procurations	02	<b>PRESENTS</b> : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. PERTUIS Martine.	
		<b>ABSENTS</b> : EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. FALLEAU Geneviève. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie.	
		<b>PROCURATIONS</b> : DECLE Sébastien à MOUSSEAULT Philippe, FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette	
		<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme REBEYROL Elodie a été élue.	

**OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération 2024 -97 du 02 décembre 2024 validant la création du poste d'Adjoint technique à 28h00 au 01/01/2025

**Vu** l'arrêté du maire n° 2024 – 13 du 30/10/2024 portant nomination sur le grade de rédacteur

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	CATEGORIE	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<b><u>Cadre Emploi Filière Administrative</u></b>			<b>3</b>	<b>2</b>	
Rédacteur	B	35h00	1	1	SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	22h00	1	1	SECRETAIRE DE MAIRIE
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	35h00	1	0	SECRETAIRE DE MAIRIE
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">024-212402101-20241202-2024-098-DE</div> Accusé certifié exécutoire					
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Réception par le préfet : 04/12/2024 Publication : 04/12/2024</div>					

<b>Cadre Emploi Filière Technique</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	
Agent de Maîtrise	C	35h00	1	1	RESPONSABLE SERVICES TECHNIQUES
Adjoint Technique	C	35h00	2	2	CHARGE DE TRAVAUX ESPACES VERTS
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	35h00	2	2	ENTRETIEN ESPACES VERTS, VOIRIE et BÂTIMENTS COMMUNAUX
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	28h00	1	1	AGENT DE PROPETE DES LOCAUX
<b>Cadre Emploi Filière Culturelle</b>			<b>2</b>	<b>2</b>	
Adjoint territorial du patrimoine	C	35h00	1	1	AGENT DE BIBLIOTHEQUE
Adjoint territorial du patrimoine	C	35h00	1	1	CONSERVATEUR-RESTAURATEUR DU PATRIMOINE ET CHARGE D'ACCUEIL MUSEE

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 03/12/2024  
LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20241202-2024-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2024  
Publication : 04/12/2024

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.